Ville de Jonquières Saint Vincent

Révision du PLU

Réunion publique
Contexte / enjeux

17 septembre 2020

Urbanis
Agir pour un habitat digne et durable

A'U agence d'urbanisme région nîmoise et alésienne

/ SOMMAIRE / DEROULEMENT DE LA REUNION

1/ Contexte et objectifs de la révision du PLU

2/ Eléments clés du diagnostic et enjeux

3/ Echanges, débat

01

/ CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Déroulement de la procédure

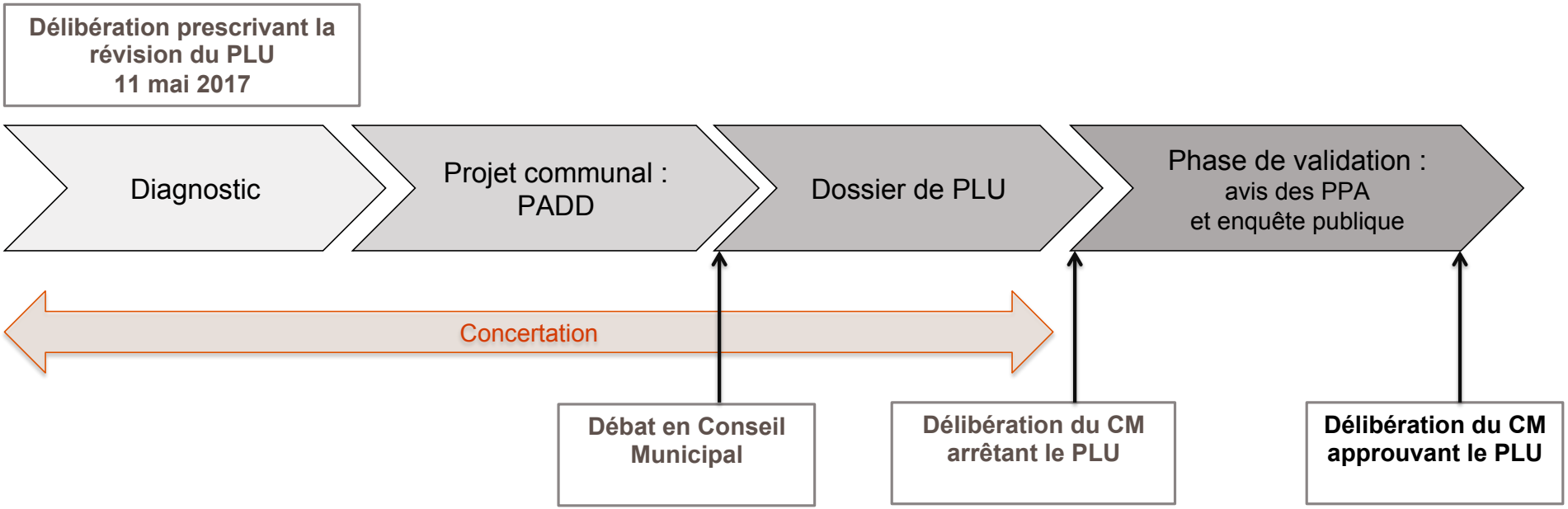

PLU élaboré voici une quinzaine d'années, approuvé le 28 septembre 2007

Des adaptations ponctuelles :

- Projet de création d'une cave coopérative vinicole lieu-dit «Les Colombes » (révision allégée n°1 du 2 septembre 2010)
- Adaptation des conditions d'ouverture à l'urbanisation de la zone Ouest de Peire Fioc (modification du 8 septembre 2011)
- Projet de parc photovoltaïque des Cinquains (révision allégée n°2 du 23 février 2012)
- Projet de halle des sports au Sud du quartier Peire Fioc (mise en compatibilité du 20 décembre 2018).

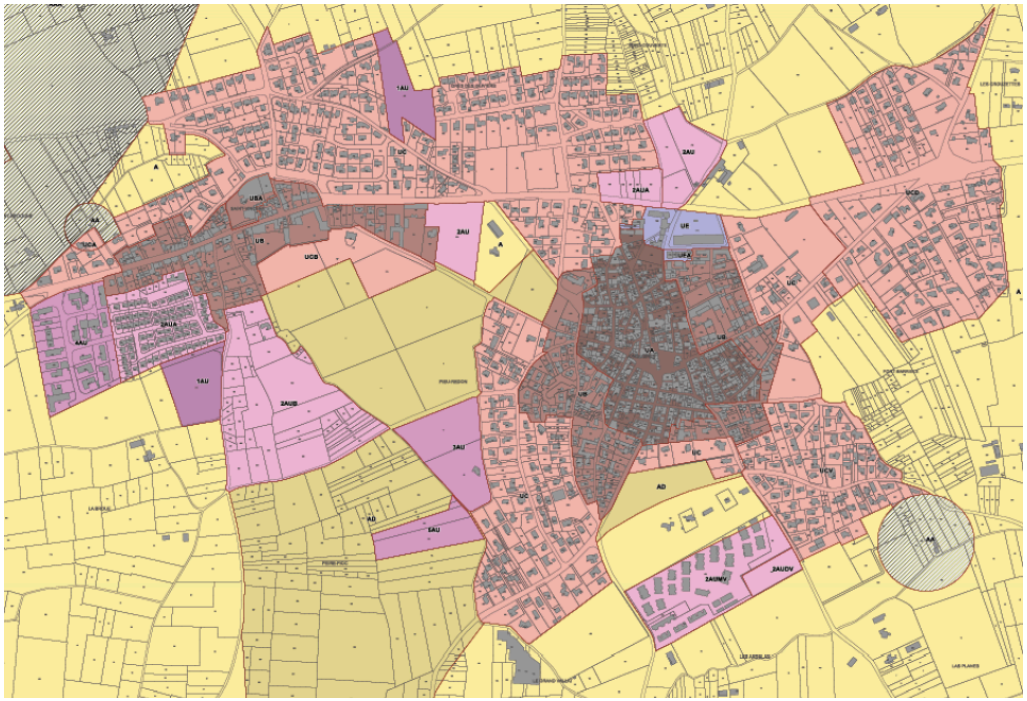

Révision générale du PLU prescrite le 11 mai 2017 avec :

Des objectifs réglementaires :

- Intégrer l'ensemble des évolutions réglementaires récentes
- Mettre le PLU en compatibilité avec le nouveau SCoT Sud Gard
- Intégrer le Plan de Prévention des Risques Inondation approuvé en septembre 2016 et la cartographie du risque ruissellement

Des objectifs liés à la définition d'un nouveau projet urbain

- Redéfinir les perspectives de développement démographique de la commune
- Affirmer un projet urbain qualitatif, maîtrisé
- Accompagner les grands projets : déviation de la RD 999 et traversée de village, réhabilitation du bourg centre
- Intégrer les grands projets d'équipements publics : halle de sports, nouveau groupe scolaire, nouvelle station dépuration, programme de logements adaptés personnes âgées

Hiérarchie des normes

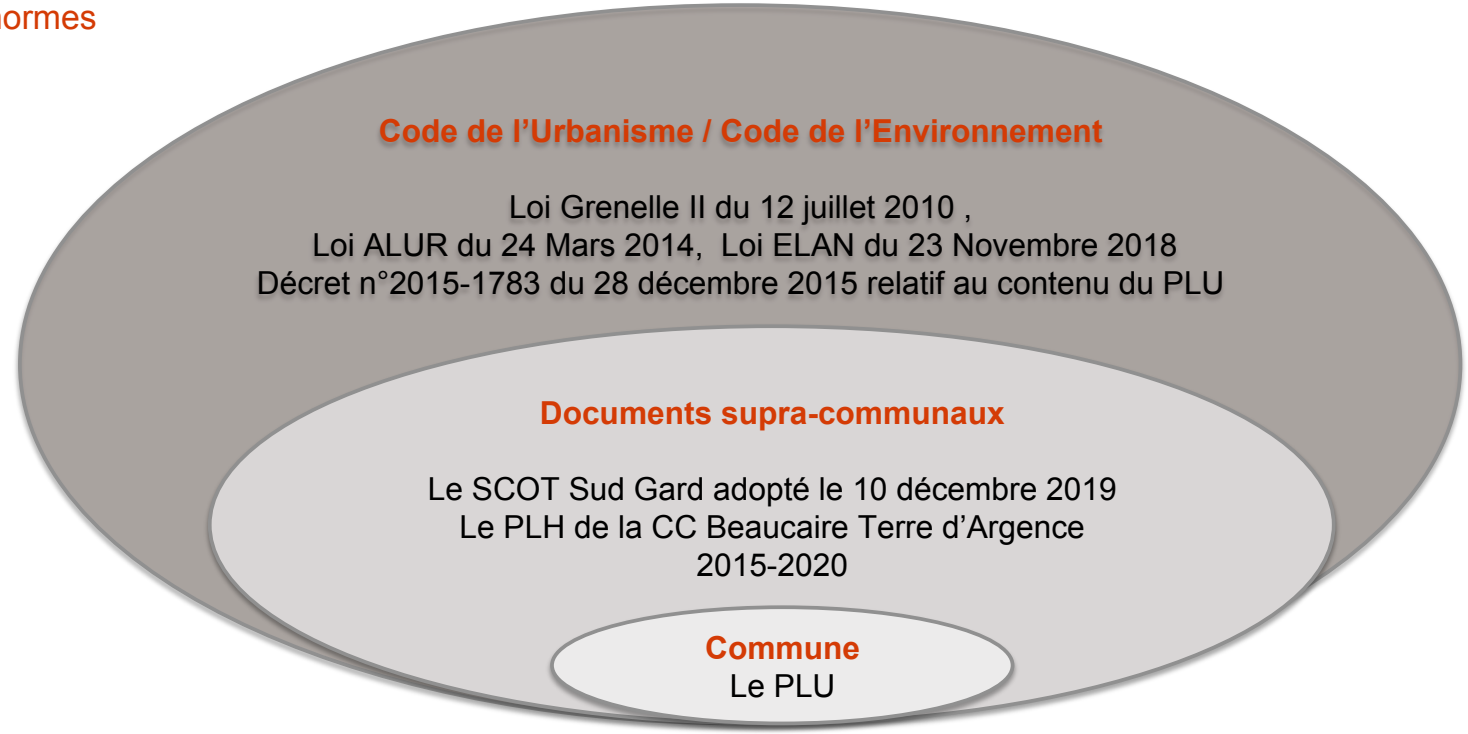

Les objectifs des Lois Grenelle, ALUR et ELAN

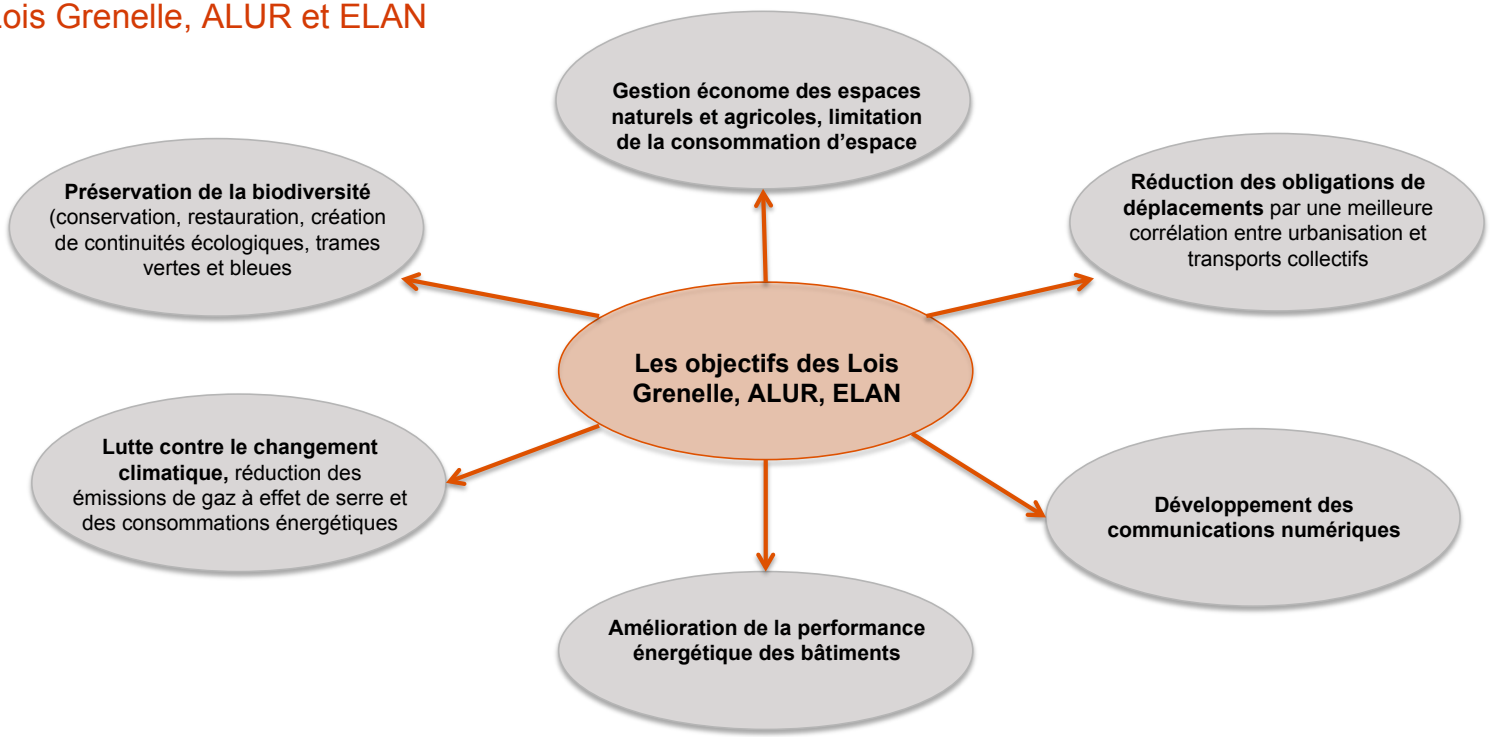

Les orientations majeures du SCoT Sud Gard approuvé le 10 décembre 2019

- Une croissance démographique globale de 1% par an, à moduler selon les bassins de proximité définis par le SCOT

- Maintenir la dynamique urbaine sur la plaine de l'Argence, en lien avec le pôle gare TGV Nîmes-Pont du Gard

  5 220 nouveaux habitants sur la Communauté de communes entre 2018 et 2030

- Adapter la répartition de l'accueil de la population, des commerces et équipements à l'armature territoriale.

  3 650 logements supplémentaires sur la CC Beaucaire Terre entre 2018 et 2030
  Jonquières-Saint-Vincent considéré comme un village.

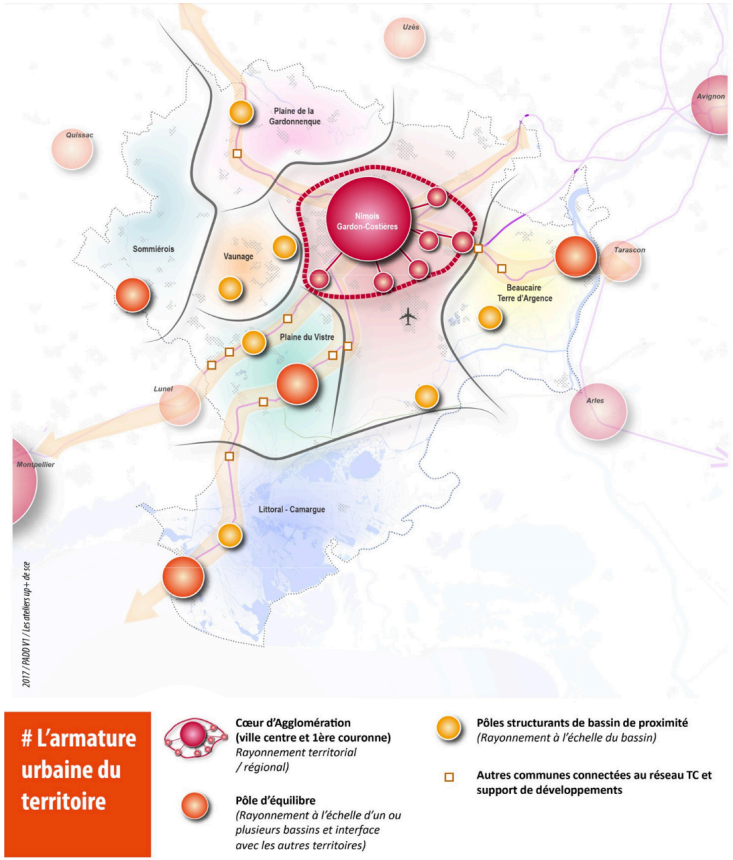

Les orientations majeures du SCoT Sud Gard approuvé le 10 décembre 2019

- Changer les modes de construction des villes et villages et favoriser des projets exemplaires sur le plan urbain et environnemental, améliorer le paysage urbain

- Limiter la consommation foncière par le réinvestissement et favoriser le renouvellement urbain et des projets d'extension économes en espaces

  45% de la production dans les limites de la zone bâtie actuelle

  Une densité minimum de 25 logements /ha sur les zones à urbaniser à l'échelle de la commune

  Une enveloppe foncière de 60 ha pour la Communauté de communes dont 19 pour les 3 villages

Les orientations majeures du SCoT Sud Gard approuvé le 10 décembre 2019

- Préserver le socle environnemental et paysager et inscrire le développement urbain en lisière de l'urbanisation existante

  Lisières urbaines fixes à ne pas dépasser
  Lisières à formaliser dans le cadre d'opérations d'aménagement respectant les critères de densité et qualité urbaine

- Reconquérir les cœurs de ville et village.

  L'OPAH-en cours répond à cet objectif

- Diversifier l'offre en logements et développer une solidarité à l'échelle du territoire

  20% de logements locatifs sociaux minimum.
  Effort de production de logements en accession abordable
  Production de logements adaptés aux séniors

Les orientations majeures du SCoT Sud Gard approuvé le 10 décembre 2019

- Maintenir une activité de proximité mais éviter la multiplication des petites ZAE :

  5 ha maximum par phase
  Pas de nouvelle ZAE de proximité si disponibilités dans un rayon de 10 mn en voiture
  Extension conditionnée au remplissage de la phase précédente

- Préserver le socle environnemental et paysager (trame verte et bleue, trame paysagère).

- Maintenir les espaces agricoles et les protéger d'une surconsommation urbaine

  Le plateau des Costières = secteur agricole structurant

Les orientations majeures du SCoT Sud Gard approuvé le 10 décembre 2019

> L'armature des espaces naturels et agricoles

- Les coeurs de biodiversité
- Les ensembles naturels patrimoniaux
- Les secteurs de garrigues ouvertes
- Les secteurs boisés en plaine
- Les corridors écologiques

> La trame bleue

- Les masses d'eaux structurantes
- Les cours d'eaux permanents

> Paysage

- Les lignes de forces du paysage à préserver et à composer
- Les coupures d'urbanisation d'intérêt paysager
- Requalification des principaux axes dégradés

> La trame agricole

- Les espaces supports agricoles et forestiers
- La mosaïque agricole

> L'encadrement du développement urbain

- L'enveloppe urbaine principale des villes et villages
- L'enveloppe urbaine secondaire des villes et villages
- Les secteurs prioritaires de réinvestissement urbain
- Lisières urbaines à formaliser dans le cadre d'éventuelles extensions urbaines
- Lisières urbaines à formaliser en sites sensibles
- Lisières urbaines fixes à traiter finalisant l'urbanisation des villes et villages

Les objectifs du Programme Local de l'Habitat 2015-2020

- Un taux de croissance annuel moyen de 1,5% avec une population de 34 000 habitants fin 2020.

- Construire 1 400 logements en 6 ans sur le territoire, soit environ 230 logements par an

  60% sur Beaucaire,
  40% sur les autres communes soit 95 logements par an.

- Une offre de logements sociaux mieux équilibrée et plus solidaire : 300 logements locatifs sociaux publics supplémentaires sur 6 ans + 85 logements sociaux privés conventionnés ou spécifiques

Les objectifs du Programme Local de l'Habitat 2015-2020

- Sur Jonquières-Saint-Vincent : 150 logements en 6 ans soit 25 logements /an, dont :

90 logements « marché libre »	*60%*
37 logements sociaux familiaux	*25%*
23 logements abordables	*15%*

+ 10 logement conventionnés ANAH dans le parc privé

- Un taux de 8,2% de logements sociaux au 01/01/2021

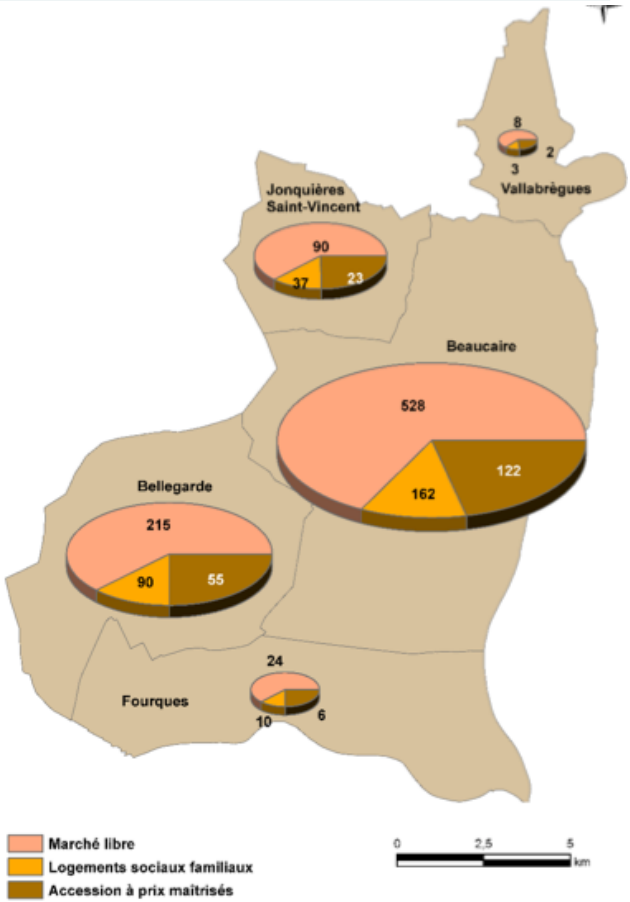

02

/ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC ET ENJEUX COMMUNAUX

Maîtriser la croissance démographique de la commune

3 779 habitants en 2017

Une croissance démographique accélérée depuis le milieu des années 1970 :

- Une population multipliée par 2,5 entre 1975 et 2017
- Un taux de croissance annuel moyen de 2,3% sur les 42 dernières années.
- Un effet très visible du PLU de 2007 : un taux de croissance très élevée sur la période 2007-2012 et près de 110 habitants supplémentaires en moyenne par an.

Sur la période la plus récente :

- Un net ralentissement de la croissance démographique, en lien avec la volonté de la commune de marquer une pause dans son développement.
- Mais un taux qui reste élevé à 1,4% par an.

Evolution démographique de Jonquières-Saint-Vincent entre 1968 et 2017

Source : INSEE

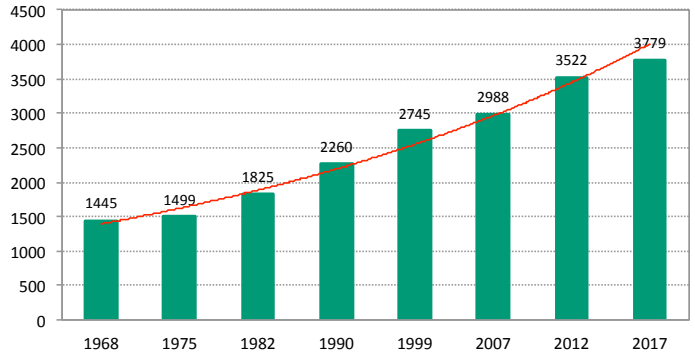

Taux démographiques en moyenne annuelle 1968-2017

Source : INSEE

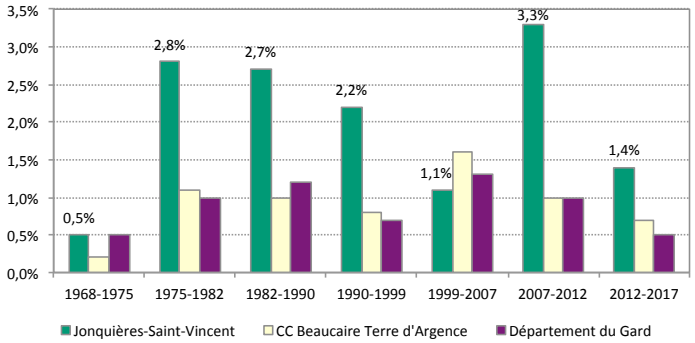

Maîtriser la croissance démographique de la commune

Une population jeune

- Un Indice de Jeunesse de 1,1 en 2017 (0,81 sur le Gard).
- 28 % de la population âgée de moins de 20 ans (23% sur le Gard)

Mais phénomène de vieillissement de la population à prendre en compte ; sur 2007-2017 :

- Une forte augmentation du nombre d'enfants : + 180 enfants de moins de 15 ans
- Mais également une augmentation importante de la catégorie des plus de 60 ans : + 343 habitants, correspondant aux habitants arrivés sur la commune dans les années 1970-1980 et à l'ouverture des Sénioriales (septembre 2010).

Une population à dominante familiale

Structure par âge de la population de Jonquières-Saint-Vincent en 2017

Source : INSEE

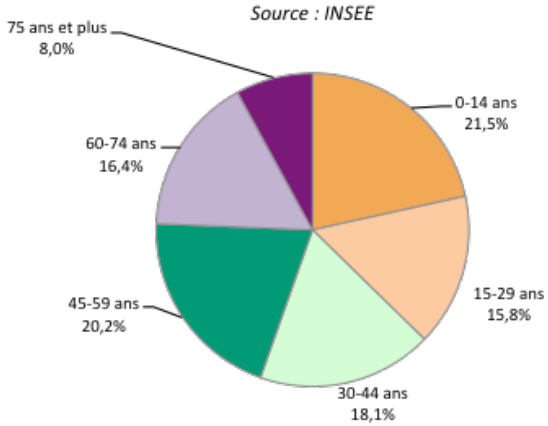

Composition des ménages de Jonquières-Saint-Vincent en 2017

Source : INSEE

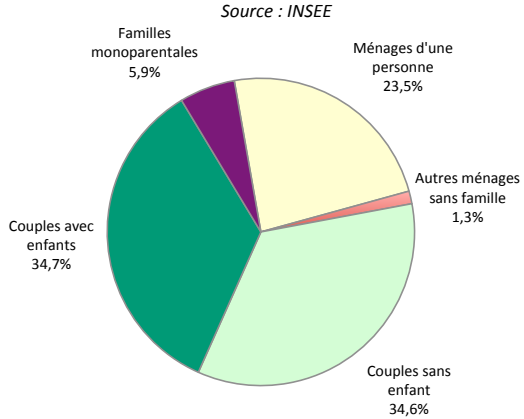

Maîtriser la croissance démographique de la commune

Une croissance démographique rapide génératrice de besoins en équipements

- Equipements Petite Enfance : une crèche multi-accueil de 20 places, de capacité d'accueil insuffisante
- Equipements scolaires : 3 écoles en limite de capacité (20 classes) ➪ projet de construction d'un nouveau groupe scolaire
- Equipements sportifs : halle des sports en cours d'achèvement au Sud de Peire Fioc
- Station d'épuration : station d'une capacité de 3 500 EH, vieillie (1997), en limite de capacité à moyen terme ➪ projet de construction d'une nouvelle station de 5 000 EH

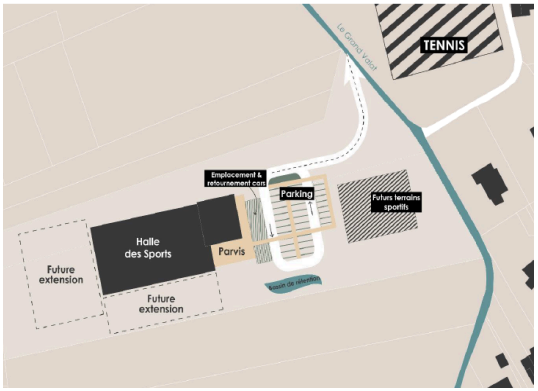

Maîtriser l'étalement urbain et la consommation d'espace

Une croissance démographique qui s'est traduite par une forte consommation d'espace.

- 367 logements ont été mis en chantier sur la période 2007-2018, dont 179 soit près de 50% sur la seule année 2009, essentiellement individuels.

- 21,5 ha consommés entre 2007 et 2019 dont 13,3 ha en extension de la zone urbaine

  2,4 ha à vocation d'activités (ZAE de la Broue)
  11,8 ha à vocation d'habitat, hors parcelles diffuses.

- Un net ralentissement de la construction neuve au cours des dernières années : 38 logements neufs mis en chantier entre 2014 et 2018, soit moins de 8 en moyenne par an, contre 47 sur la période précédente 2007-2013.

Evolution de la construction neuve sur Jonquières-Saint-Vincent entre 2007 et 2019

Source : SITADEL 2

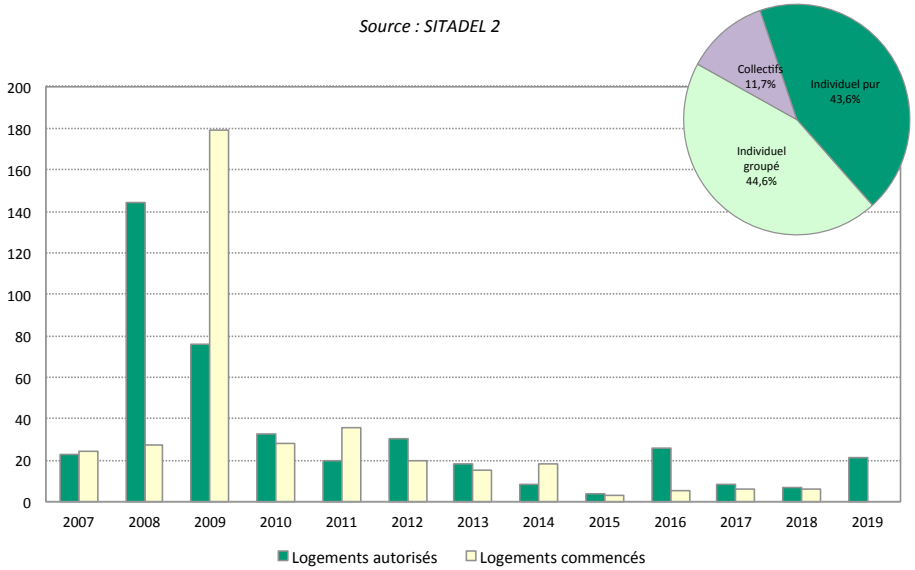

Maîtriser l'étalement urbain et la consommation d'espace

Une densité bâtie au sein des lotissements comprise entre 14 logements /ha et 25 logements /ha (Jardins de Saint-Vincent), moindre en diffus

Pour rappel SCOT : Une densité minimum de 25 logements /ha sur les zones à urbaniser à l'échelle de la commune

Des extensions pavillonnaires uniformes en typologies.

Cloisonnement des opérations : nombreuses impasses, manque de liaisons entre quartiers.

Rapport entre l'espace privé et l'espace public (clôture) généralement peu qualitatif.

Absence d'espaces collectifs de rencontre, de détente.

Manque de traitement des limites avec la zone agricole limitrophe.

Maîtriser l'étalement urbain et la consommation d'espace

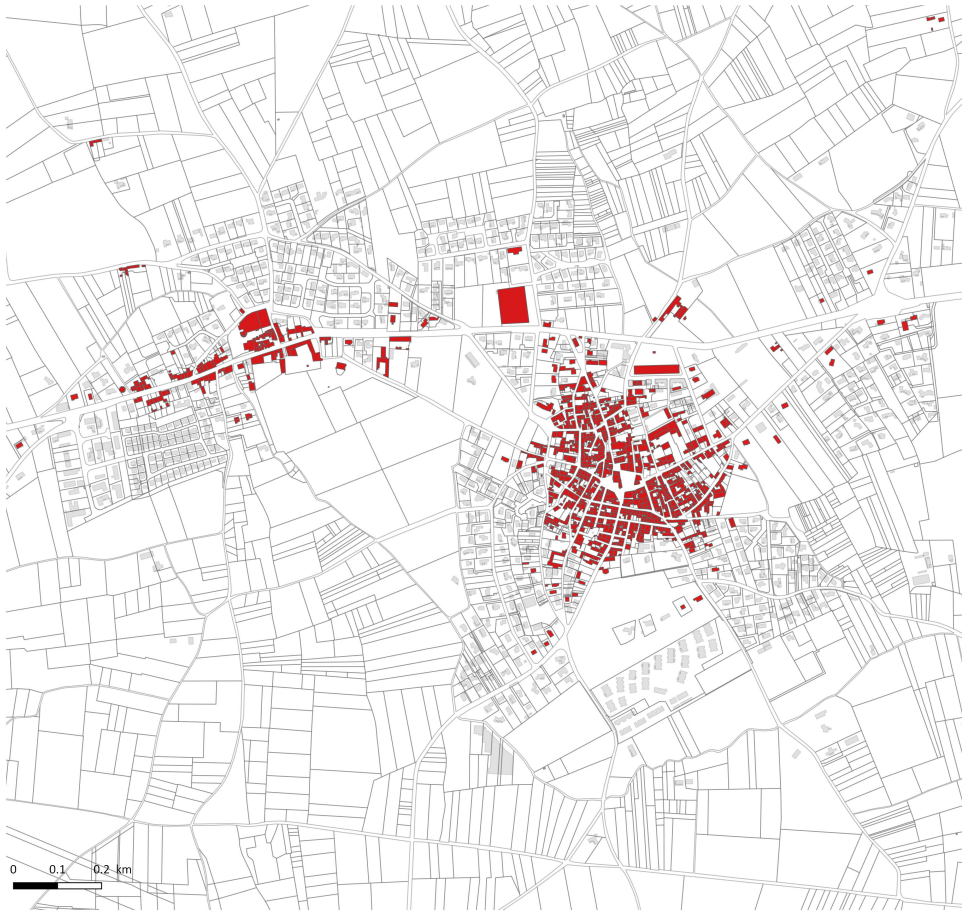

Commune de Jonquières-Saint-Vincent
Révision générale du PLU

Evolution urbaine

Bâti construit :

- avant 1970
- entre 1970 et 1979
- entre 1979 et 1990
- entre 1990 et 2001
- entre 2001 et 2010
- après 2010

Source : d'après photographies aériennes IGN

URBANIS

Maîtriser l'étalement urbain et la consommation d'espace

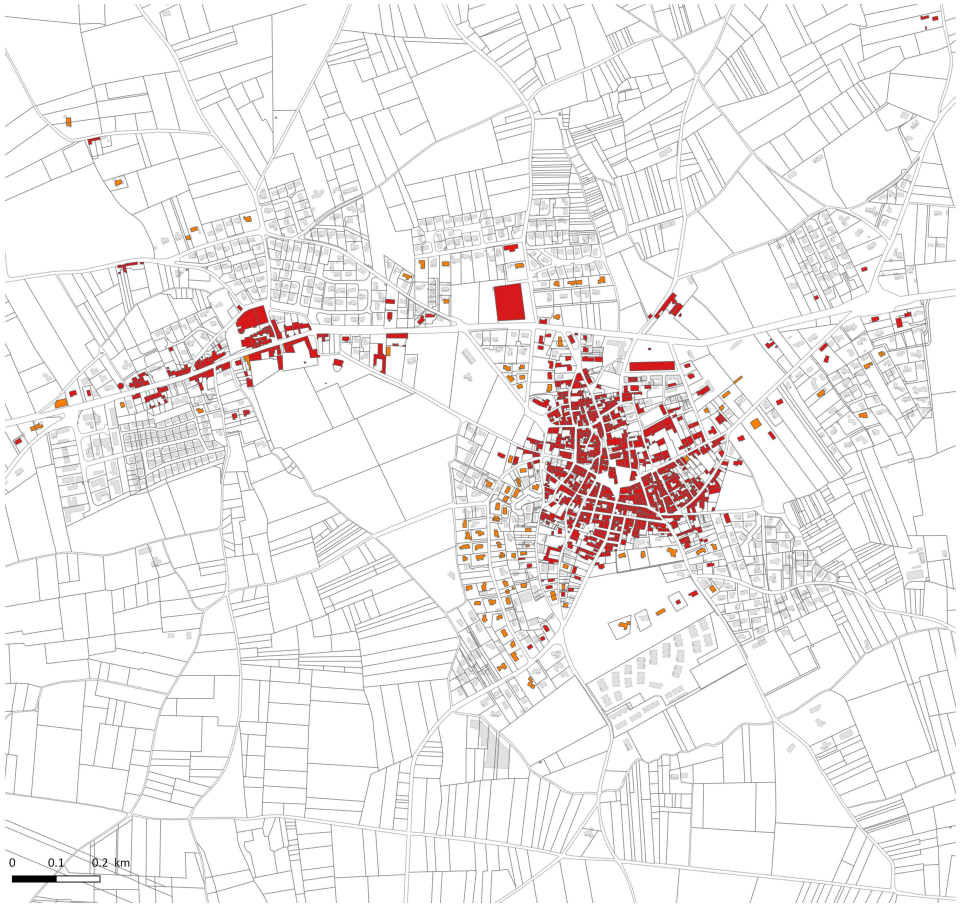

Commune de Jonquières-Saint-Vincent
Révision générale du PLU

Evolution urbaine

Bâti construit :

- avant 1970
- entre 1970 et 1979
- entre 1979 et 1990
- entre 1990 et 2001
- entre 2001 et 2010
- après 2010

Source : d'après photographies aériennes IGN

URBANIS

Maîtriser l'étalement urbain et la consommation d'espace

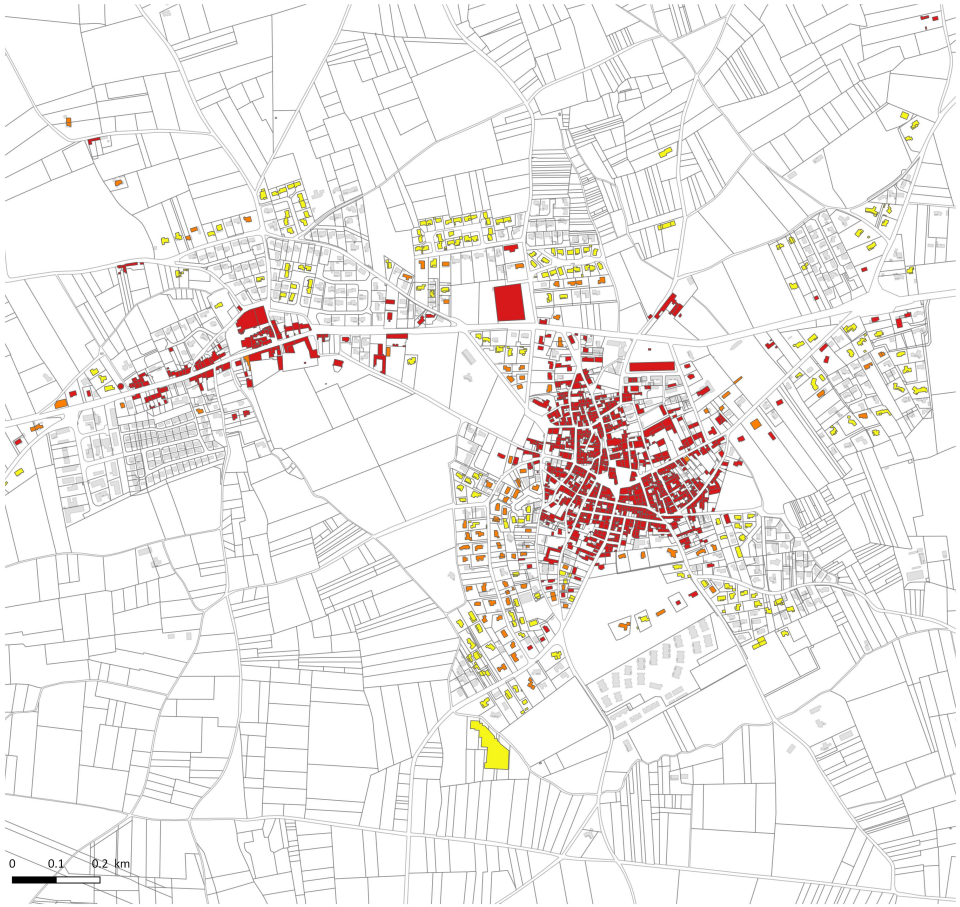

Commune de Jonquières-Saint-Vincent
Révision générale du PLU

Evolution urbaine

Bâti construit :

- avant 1970
- entre 1970 et 1979
- entre 1979 et 1990
- entre 1990 et 2001
- entre 2001 et 2010
- après 2010

Source : d'après photographies aériennes IGN

URBANIS

Maîtriser l'étalement urbain et la consommation d'espace

Commune de Jonquières-Saint-Vincent
Révision générale du PLU

Evolution urbaine

Bâti construit :

- avant 1970
- entre 1970 et 1979
- entre 1979 et 1990
- entre 1990 et 2001
- entre 2001 et 2010
- après 2010

Source : d'après photographies aériennes IGN

URBANIS

Maîtriser l'étalement urbain et la consommation d'espace

Commune de Jonquières-Saint-Vincent
Révision générale du PLU

Evolution urbaine

Bâti construit :

- avant 1970
- entre 1970 et 1979
- entre 1979 et 1990
- entre 1990 et 2001
- entre 2001 et 2010
- après 2010

Source : d'après photographies aériennes IGN

URBANIS

Maîtriser l'étalement urbain et la consommation d'espace

Commune de Jonquières-Saint-Vincent
Révision générale du PLU

Evolution urbaine

Bâti construit :

- avant 1970
- entre 1970 et 1979
- entre 1979 et 1990
- entre 1990 et 2001
- entre 2001 et 2010
- après 2010

Source : d'après photographies aériennes IGN

Maîtriser l'étalement urbain et la consommation d'espace

D'importantes capacités de densification et de mutation au sein des espaces bâtis de la commune

Une évaluation qui prend en compte le degré de faisabilité opérationnelle (en fonction de l'occupation de la parcelle de l'accès, de la morphologie du site et du zonage du PLU)

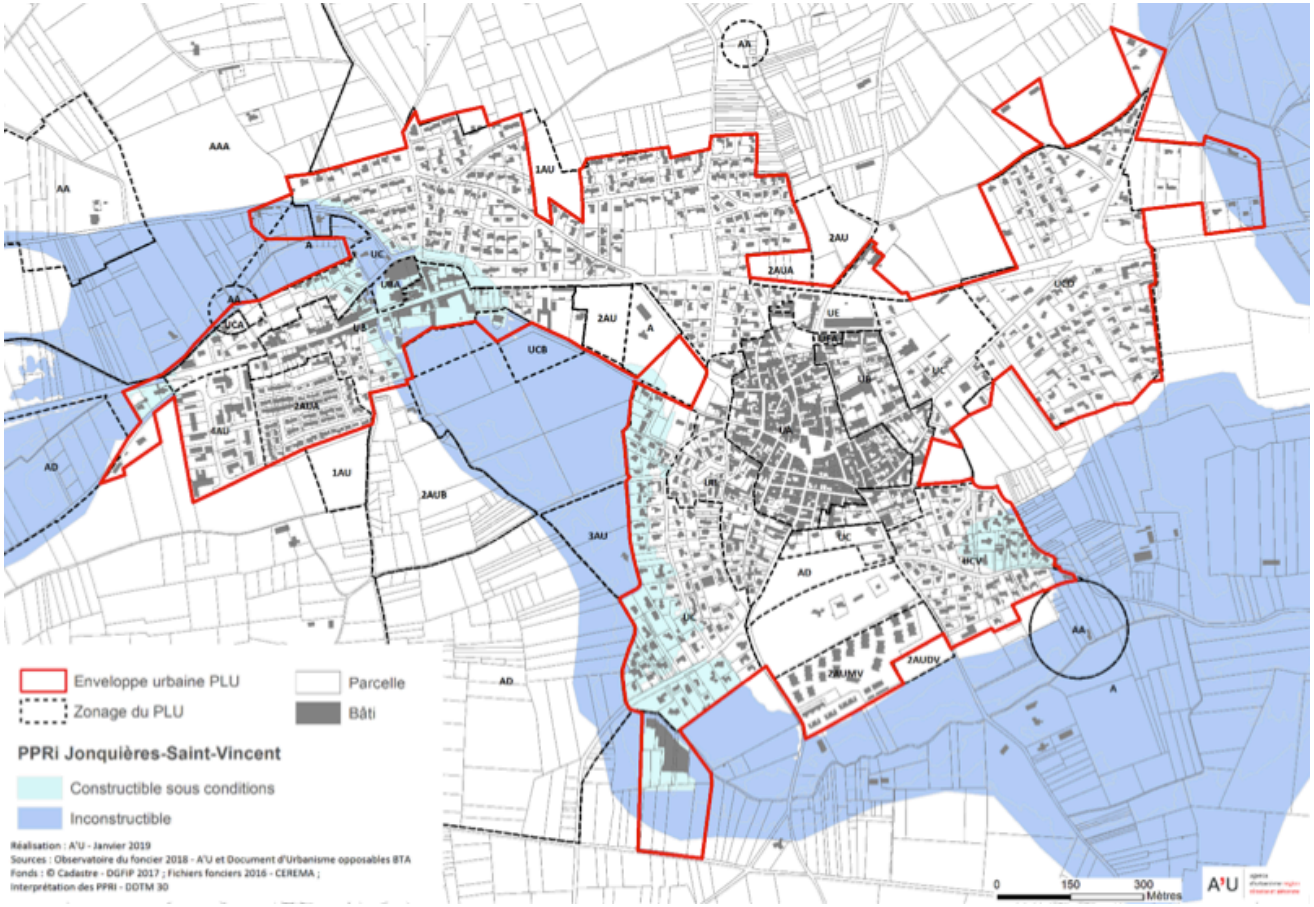

Maîtriser l'étalement urbain et la consommation d'espace

Un potentiel de près de 250 logements dont 150 sur la durée du PLU et une centaine au delà

Pour rappel SCOT : 45% de la production dans les limites de l'enveloppe urbaine

Jonquières-Saint-Vincent

Capacité résiduelle du PLU opposable

Potentiel d'urbanisation, de densification et de mutation des espaces constructibles

- Dent creuse (parcelle non bâtie en zone ouverte à l'urbanisation)
- Division parcellaire potentielle (parcelle bâtie susceptible d'être divisée)
- Activité ou équipement (bâtiment d'activité susceptible d'être délocalisé ou à l'abandon)
- Habitat dégradé (bâtiment non occupé ou délaissé, voire en ruine)

Evaluation du degré de faisabilité du projet

- 1 2 3 4 — Faisabilité du projet difficile. Potentiel à long terme.
- 5 6 — Faisabilité du projet moyenne. Potentiel à moyen terme.
- 7 8 — Faisabilité du projet facile. Potentiel à court terme.

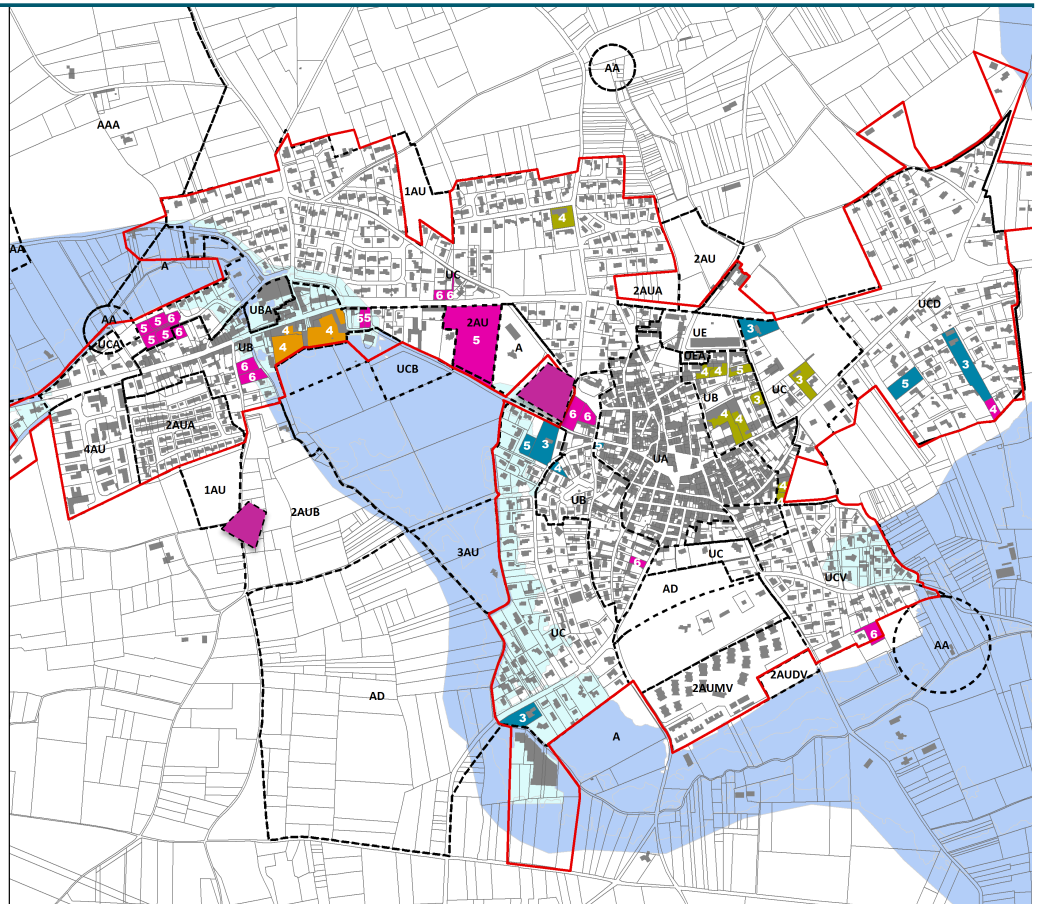

Maîtriser l'étalement urbain et la consommation d'espace

Un PLU actuel « surdimensionné » par rapport aux objectifs de croissance définis par le SCOT

- Près de 16,5 ha délimités par le PLU actuel hors de l'enveloppe urbaine, représentant un potentiel de plus de 410 logements (base 25 logements /ha)

- Un potentiel total de 560 logements soit près de 1 400 habitants supplémentaires (5200 habitants en 2030) correspondant à un taux de croissance de 2,5% par an.

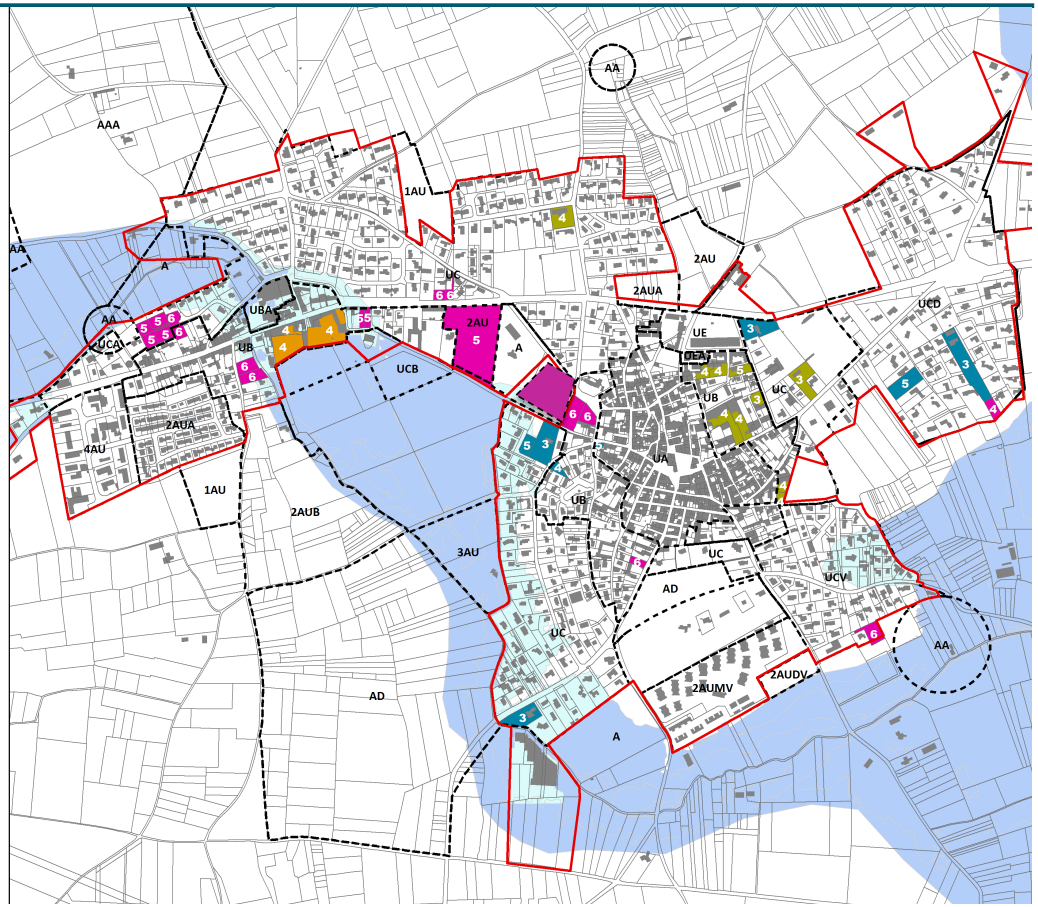

Maîtriser l'étalement urbain et la consommation d'espace

Sur la base d'un taux de croissance de 1,5% sur les prochaines années

- 4 600 habitants environ en 2030, soit 60 habitants supplémentaires en moyenne par an
- Un besoin de 300 logements supplémentaires environ sur 2020-2030 soit 30 par an.

  150 logements dans les limites de l'enveloppe urbaine

  150 logements en extension de l'enveloppe urbaine

- Une consommation foncière en extension de 6 ha environ (sur la base de 25 logements /ha) // 16,5 ha offerts par le PLU

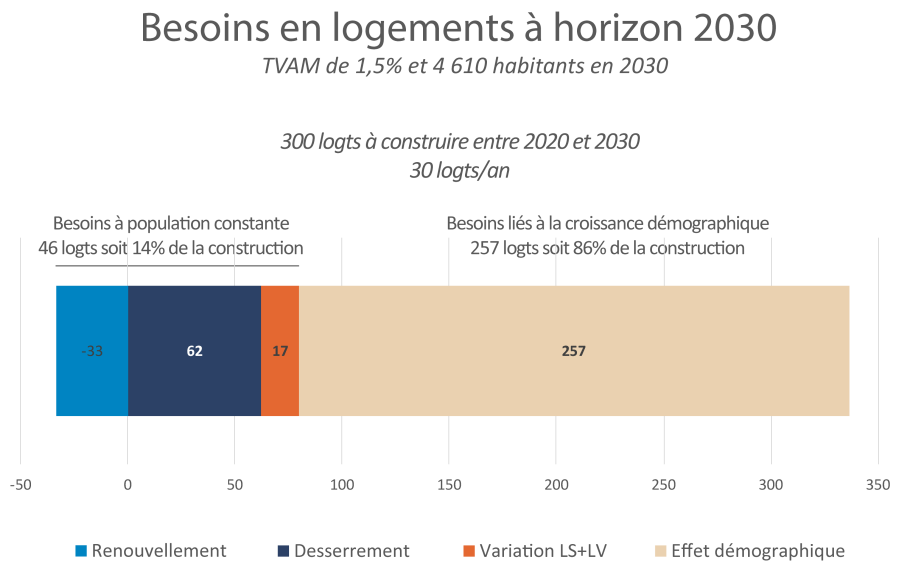

Adapter l'offre de logements aux besoins

Un parc résidences principales peu diversifié avec une majorité :

- de maisons : 9 résidences principales sur 10
- de propriétaires occupants : 2/3 des ménages
- de grands logements, en décalage avec la structure des ménages :

  70% de P4 et plus
  30% de P1 à P3

  60% de ménages de une ou deux personnes

Statut d'occupation du parc de résidences principales de Jonquières -Saint-Vincent en 2017

Source : INSEE

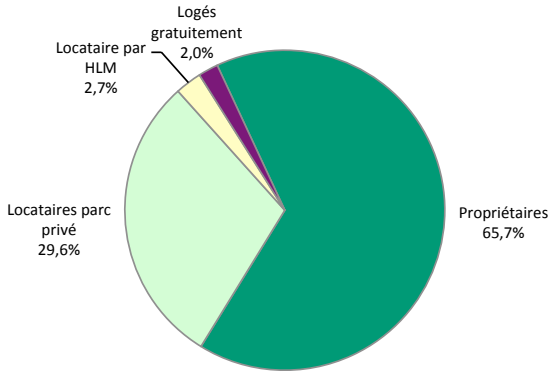

Répartition par nombre de pièces du parc de résidences principales de Jonquières-Saint-Vincent en 2017

Source : INSEE

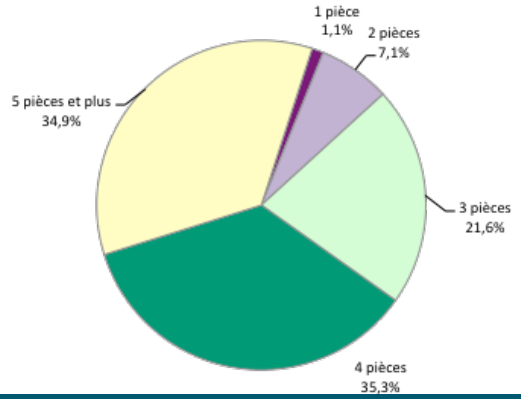

Adapter l'offre de logements aux besoins

Un parc de logements vacants relativement important (141 logements soit 8,5% du parc) même si le taux est dans la moyenne départementale

- Centre de Jonquières : 75 logements vacants sur 447 logements, soit un taux de vacance de 17%
- Hameau de Saint-Vincent : 23 logements vacants sur 108 logements, soit un taux de vacance de 21%

Un parc ancien globalement en mauvais état

- 150 logements de qualité médiocre sur le centre ancien de Jonquières, soit un tiers du parc de logements du centre-ancien
- 24 logements sur le hameau de Saint-Vincent, soit un quart environ du parc de logements du hameau.

Logements de qualité médiocre

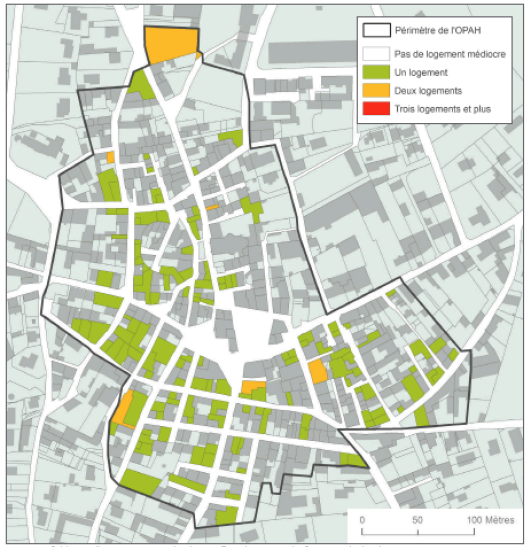

Adapter l'offre de logements aux besoins

Un parc locatif limité

- 53 logements locatifs sociaux sur la commune
- Un taux d'équipement de 4% seulement
- Aucun nouveau logement produit depuis 2010 // objectif de 37 LLS au PLH 2015-2020

Un parc insuffisant au regard de la demande et du profil socio-économique de la population

- Un taux de pauvreté de 18%, 31% chez les ménages locataires
- 63% de la population communale éligible au logement social

- 33 demandes en attente au 31/12/2019
- 2 attributions sur 2019
- Une tension très forte sur les petits logements T2

Améliorer le fonctionnement urbain, réinvestir les centres anciens

Un village coupé en deux par la RD 999

- Rillage-rue de Saint Vincent avec un cœur de hameau très restreint
- Village de Jonquières, pôle de centralité, en retrait de la RD

Une seule connexion entre ces deux entités : le secteur « Entre Jonquières et Saint-Vincent », secteur stratégique de développement

Le projet de déviation de la RD 999 et l'affirmation de nouveaux accès au Sud.

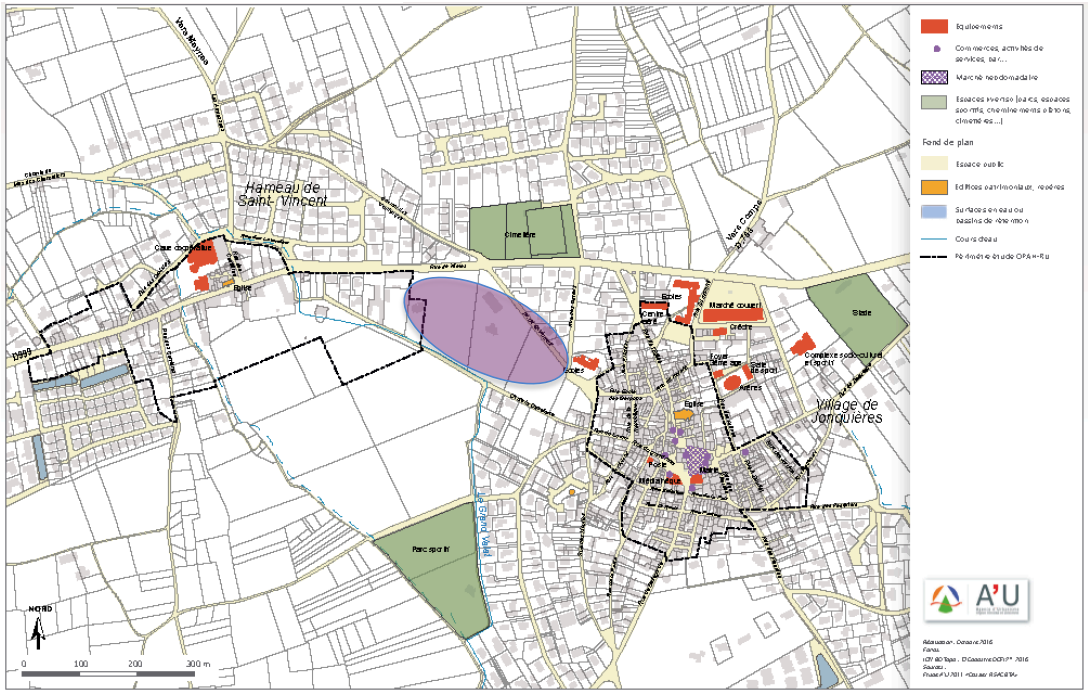
Hameau de Saint-Vincent
Village de Jonquières
Cimetière
Ecoles
Marché couvert
Stade
Parc sportif
Grand Vallat
Voie Campo Santo
Voie de Mèze
Voie Meyrueis
Voie de Jonquières
Voie du Stade
Voie du Grand Vallat
Voie du Cimetière
Voie du Mas Neuf
Voie du Mas Neuf
Voie du Mas Neuf

Améliorer le fonctionnement urbain, mettre en valeur les atouts

Village de Jonquières

Atouts	Dysfonctionnement
Une morphologie urbaine caractéristique de centre bourg Une ambiance villageoise	Faible lisibilité des accès
Une concentration des équipements administratifs, socio-culturels, scolaires, sportifs.	Un espace public largement dévolu à la voiture (circulation, stationnement) avec des conflits d'usage voitures / piétons
Un patrimoine bâti de qualité	Absence de cheminements modes doux / espaces partagés
Des repères urbains forts : Mairie et Eglise Un espace public central rénové.	Difficultés de stationnement en centre ancien sensu-stricto avec un stationnement sauvage de fait.
D'importantes capacités de stationnement en limite Nord du centre ville, le long de la RD 999 et à proximité immédiate du pôle d'équipements publics scolaires et socio-culturels.	

Améliorer le fonctionnement urbain, mettre en valeur les atouts

Hameau de Saint-Vincent

Atouts	Dysfonctionnement
De grands espaces occupés par des cours, des jardins, des parcelles agricoles	Nuisances liées à la RD 999(nuisances sonores, pollution…)
Des opportunités de réinvestissement urbain : nombreuses remises et bâtiments agricoles ou viticoles inoccupés	Nombreuses bâtiments délaissés, vacants donnant une image globalement peu qualitative
Une opportunité forte de requalification et réinvestissement avec la mise en service à terme de la déviation Sud de la RD 999	

Améliorer le fonctionnement urbain, mettre en valeur les atouts

Un centre bourg qui concentre la vie de village,

- Concentration des équipements
- Activités présentes malgré l'essoufle-ment constaté dans les centre-villes péri-urbain
- Typologie urbaine traditionnelle d'ancien bourg
- Espaces publics rénovés et/ou présentant un aspect soigné

Et un hameau déconnecté, dépourvu d'aménités

- Bâtiments délaissés, avec des façades en mauvais état et/ou peu tournées vers la rue
- D.999 : espace public principal, mais à vocation surtout routière

Deux sites, où l'espace public est beaucou voué à l'automobile

- Conflits d'usage entre voitures et piétons

Mais des potentiels, pour améliorer le fonctionnement et la qualité urbaine...

- Forte capacité en stationnements à valoriser et/ou à aménager
- Possibilité de cheminement piéton (à créer) pour mieux lier les 2 parties de la ville
- Reconquête de la D.999 envisagée par la commune (et conditionnée par la création de sa déviation)
- Potentiel de réinvestissement des batiments agricoles
- Réflexion urbaine engagée par la commune

Atouts et faiblesses des deux secteurs

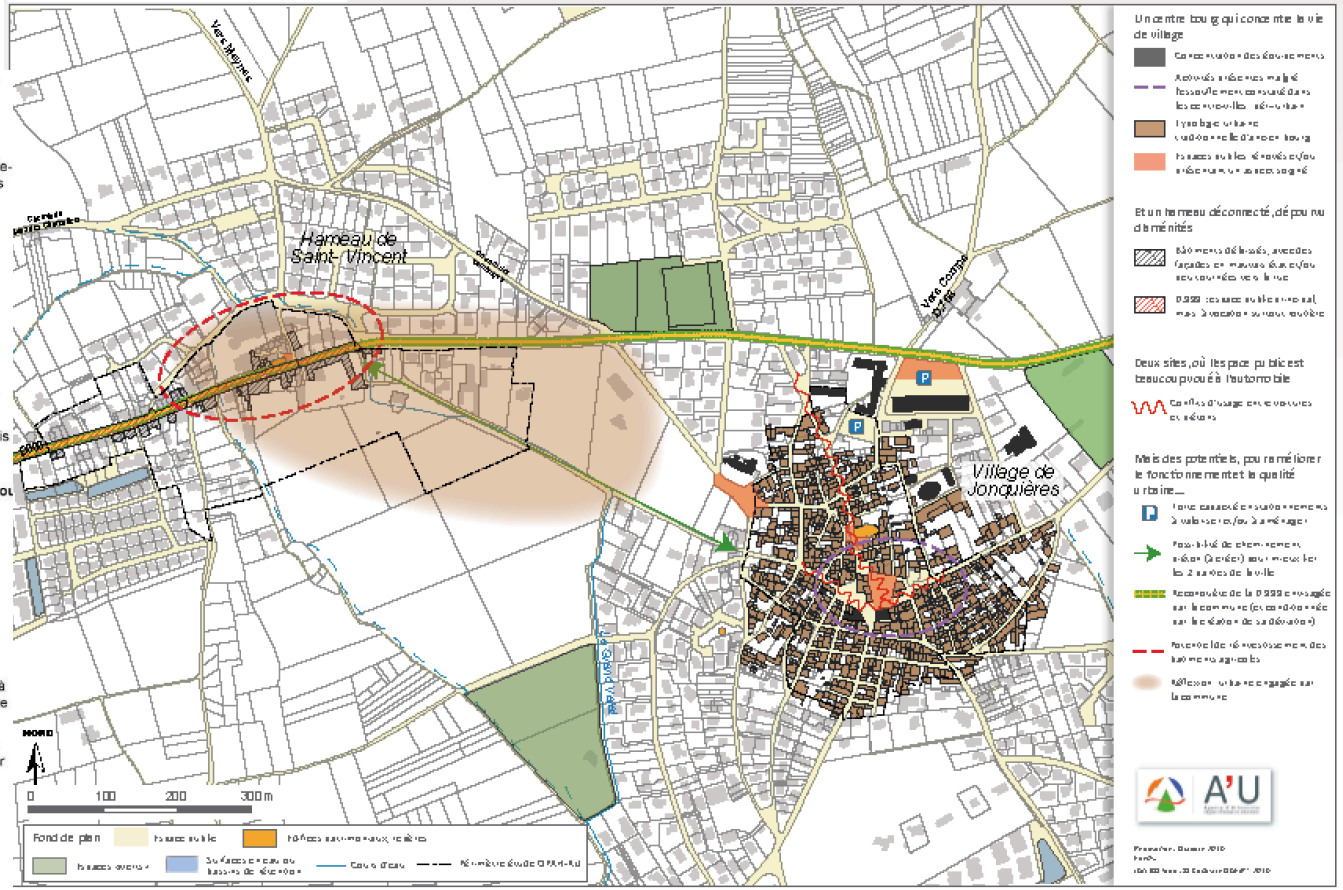

Conforter le tissu économique local

66 commerces, services de proximité, entreprises artisanales sur la commune

Le pôle artisanal de ZAE de la Broue :

- 17 entreprises sur 3,6 ha
- Une perception peu qualitative depuis la RD 999 / entrée de ville
- Un projet d'extension de 4 ha porté par la Communauté de communes.

Une offre de commerces et services de proximité relativement limitée, principalement concentrée dans le centre-village de Jonquières et fragilisée parla concurrence extra-communale et les difficultés d'accès et de stationnement

Une dizaine de locaux commerciaux vacants

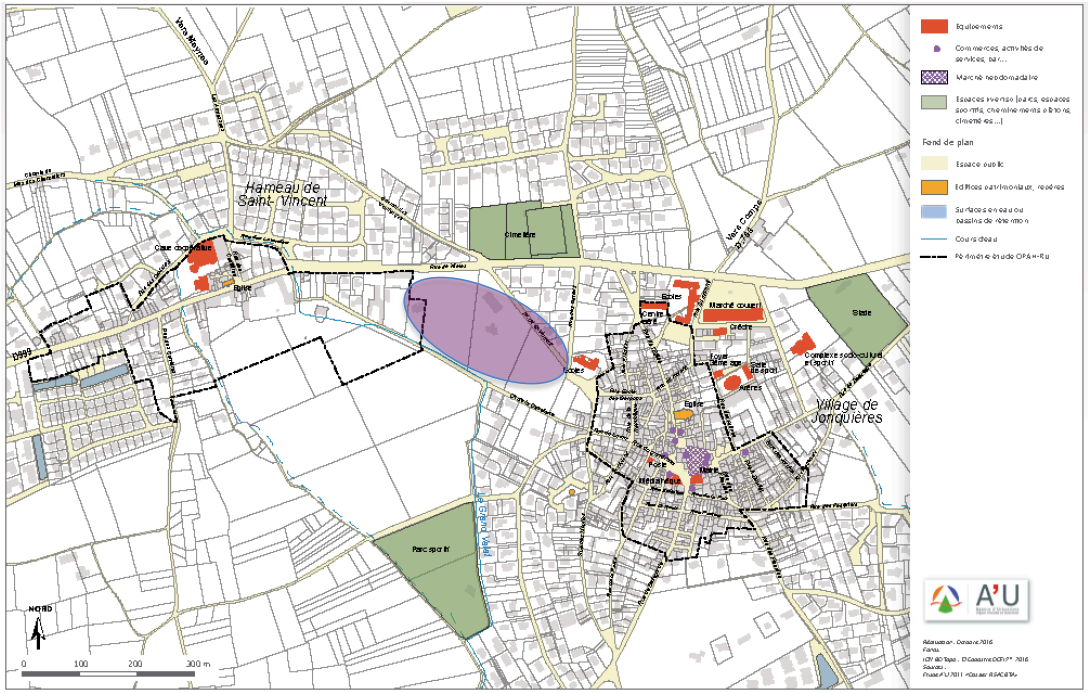
Hameau de Saint-Vincent
Village de Jonquières
Cimetière
Stade
Parc sportif
Mairie
Eglise
Marché couvert
Crèche
Ecoles
Centre aéré
Gare routière
Gare de départ
Mairie annexe
Casse dégrossissage
Ferme
Jeu de Mayres
Vieux Chemin de Nîmes
Chemin de Saint-Vincent
Rue de Nîmes
Rue du Grand Vallat
Rue du Stade
Rue du Cimetière
Rue du Vieux Chemin
Rue du Lavoir
Rue du Pont
Rue du Moulin
Rue du Jeu de Mayres
Rue du Vieux Chemin de Nîmes
Rue du Pont Neuf
Rue du Lavoir
Rue du Stade
Rue du Cimetière
Rue du Vieux Chemin
Rue du Grand Vallat

Préserver la composante agricole forte du territoire

Une commune majoritairement agricole

- 1 783 ha de terres agricoles soit 84% de la superficie totale de la commune.
- 61 établissements actifs pour 93 emplois salariés + Cave Vignerons créateurs.
- Principales cultures : vigne (592 ha), vergers (416 ha), prairies et friches (476 ha)
- Des terres à forte valeur agronomique : 9 zonages AOP/AOC/IGP ; desserte de la quasi-totalité du territoire par le réseau BRL
- Un territoire agricole relativement préservé du mitage

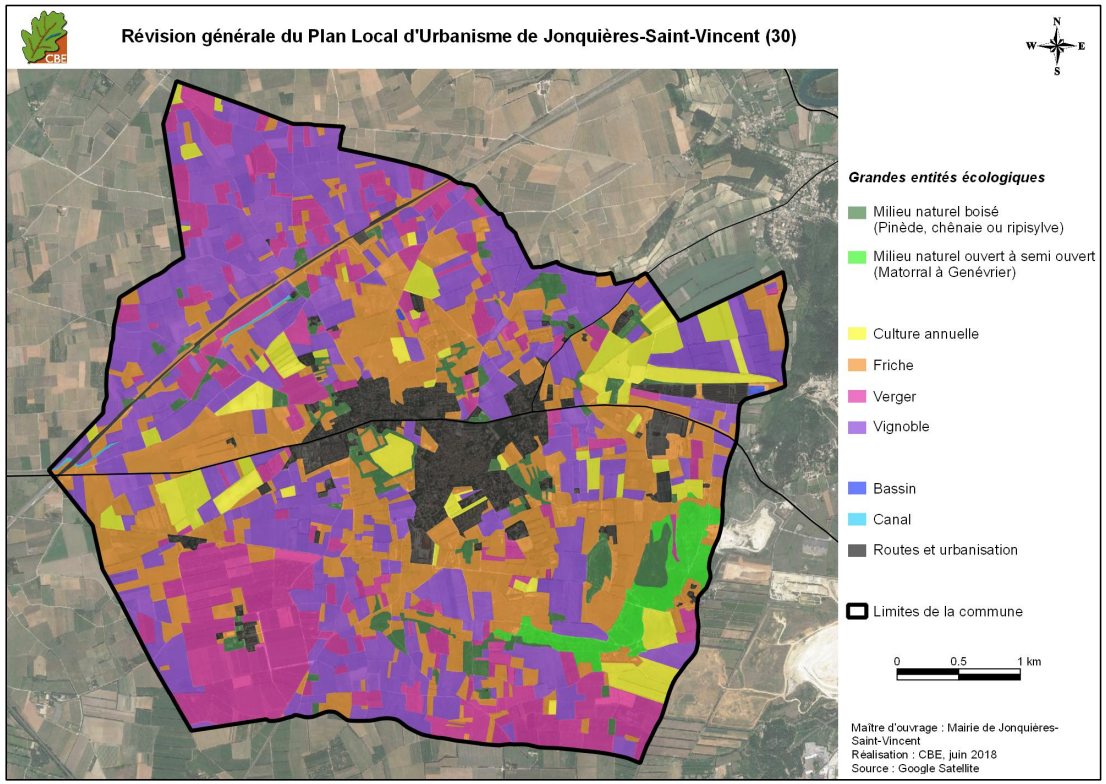

Prendre en compte les contraintes au développement

Le risque inondation par débordement sur la base du PPRI approuvé le 16 septembre 2016.

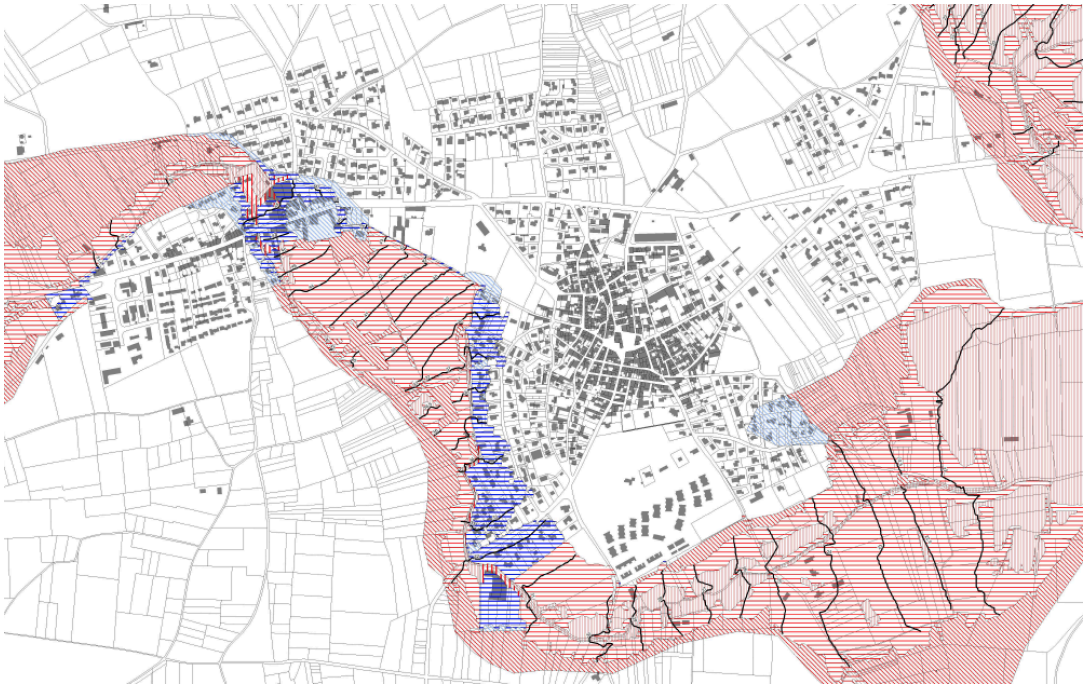

Légende:

- F - U = zone urbaine inondable par un aléa fort
- F - Ucu = zone de centre urbain inondable par un aléa fort
- F - NU = zone non urbaine inondable par un aléa fort
- M - U = zone urbaine inondable par un aléa modéré
- M - Ucu = zone de centre urbain inondable par un aléa modéré
- M - NU = zone non urbaine inondable par un aléa modéré
- R - U = zone urbaine inondable par un aléa résiduel
- R - Ucu = zone de centre urbain inondable par un aléa résiduel
- R - NU = zone non urbaine inondable par un aléa résiduel

Prendre en compte les contraintes au développement

Le risque inondation par ruissellement sur la base de l'Atlas des Zones Inondables du Gard Rhodanien et de la Camargue gardoise

- Zonage pluvial nécessaire pour affiner la cartographie du risque.

Le risque érosion de berges : francs bords inconstructibles de 10 m.

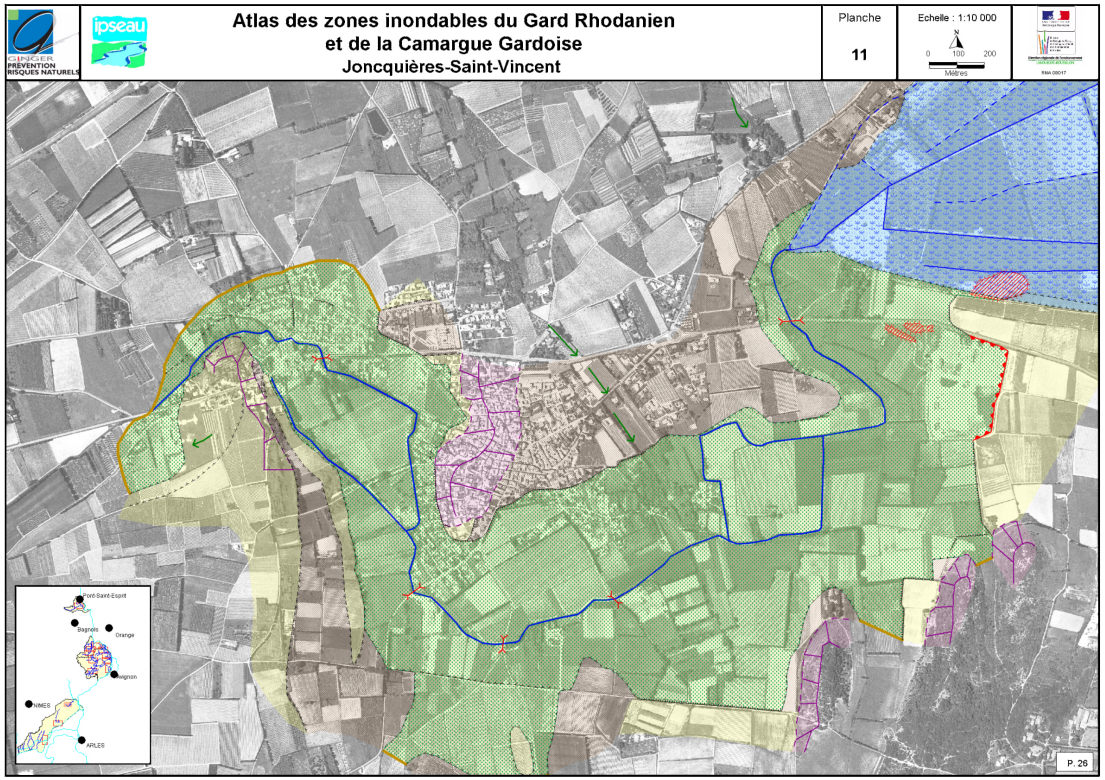

Préserver la qualité environnementale et paysagère de la commune

Un paysage agricole de grande qualité :

- Un paysage entretenu, entre vignes et vergers
- Un paysage compartimenté par les haies brise vent
- Un paysage bordé par les collines et les coteaux boisés à l'Est et au Sud

Préserver la qualité environnementale et paysagère de la commune

Des perspectives lointaines favorisées par le relief et à valoriser

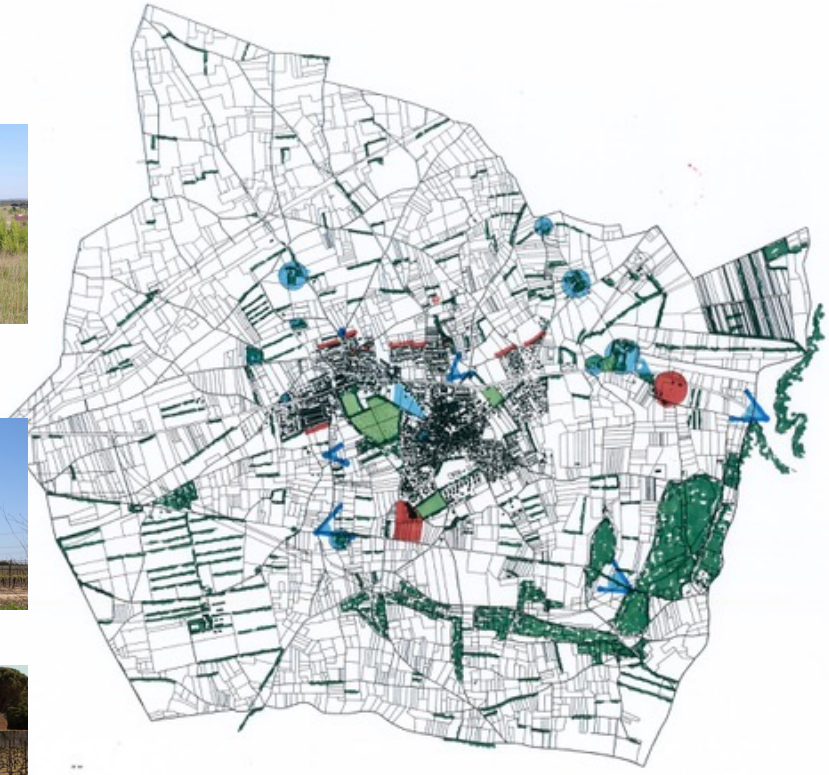

Des dénotations liées

- Aux infrastructures : lignes HT, centrale électrique ligne LGV
- Aux bâtiments d'activités en limite Sud du village

Une relation difficile entre urbanisation et paysage agricole

Mettre en valeur le paysage urbain

Le paysage urbain de centre ancien : rues, espaces publics, végétalisation de l'espace public / espace privé, traitement des interfaces (clôtures).

Le paysage d'entrée de village, sans véritable « appel » vers le centre village

- Avenue de Saint Vincent
- Rue Saint Laurent
- Rue de l'Eglise
- Avenue de Beaucaire

Le paysage de traversée de village (RD 999) avec une succession de sections à caractère routier, péri-urbain et urbain (hameau de Saint-Vincent) // manque de qualité globale, manque d'unité

Valoriser les atouts environnementaux de la commune

Une superposition des zonages d'inventaire écologiques sur 3 secteurs à distance de la zone urbaine de Jonquières-Saint-Vincent

- La partie Ouest du territoire communal (plaine agricole favorable à de nombreuses espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire) : Site Natura 2000, ZNIEFF et Espace Naturel Sensible départemental
- L'étang asséché de la Palud : zone humide et Espace Naturel Sensible départemental
- Les coteaux au Sud-Est : ZNIEFF

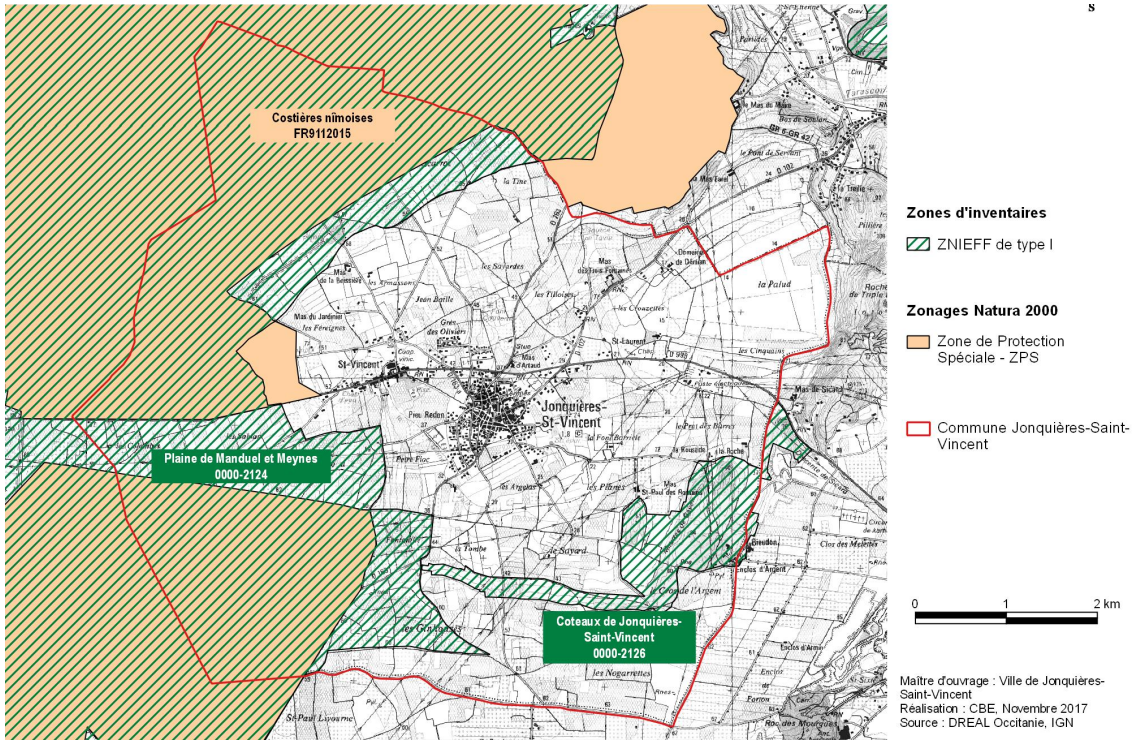

Valoriser les atouts environnementaux de la commune

Réservoirs de biodiversité

- La plaine agricole Ouest
- L'Etang de la Paluf

Corridors écologiques

- Corridors « naturels » entre les espaces agricoles des Costières et la vallée du Rhône d'une part, le massif de l'Aiguille d'autre part
- Le Grand Valat

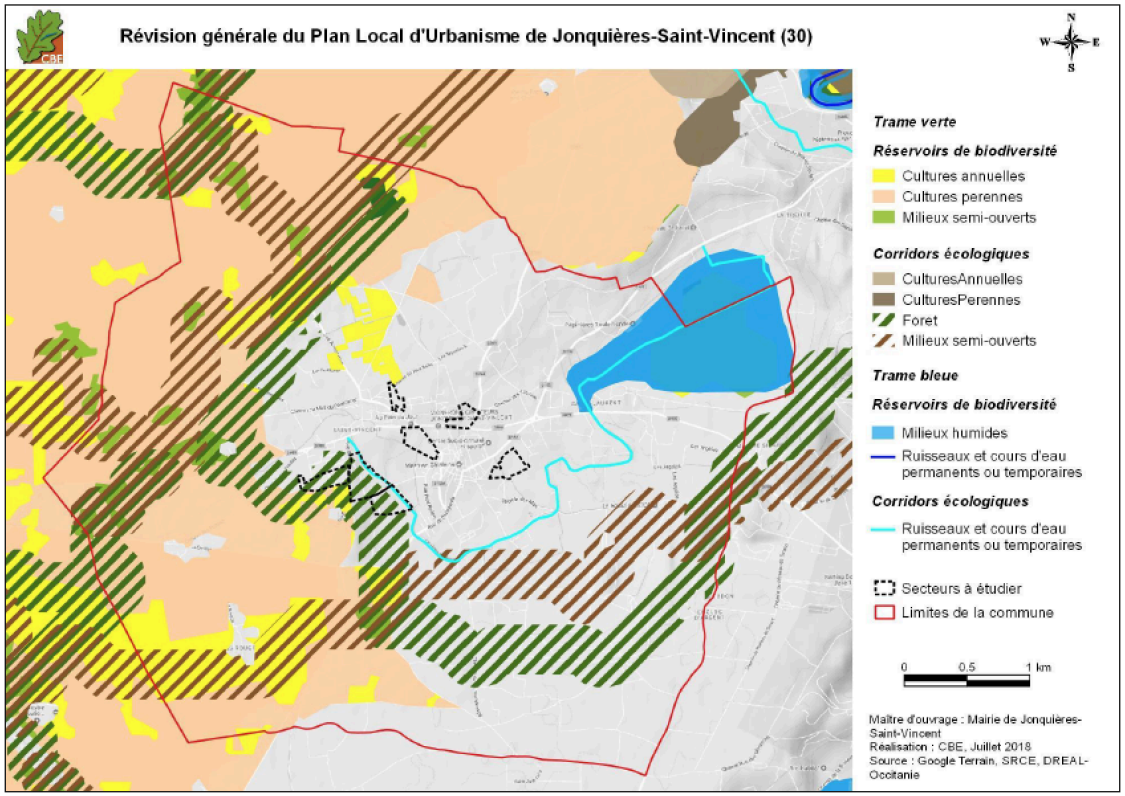

Valoriser les atouts environnementaux de la commune

Un intérêt écologique étroitement lié à la mosaïque agricole

116 ha seulement d'espaces identifiés comme naturels, soit 5% de la superficie communale : 46 ha d'espaces boisés et 64 ha environ d'espaces naturels ouverts ou semi-ouverts (garrigues)

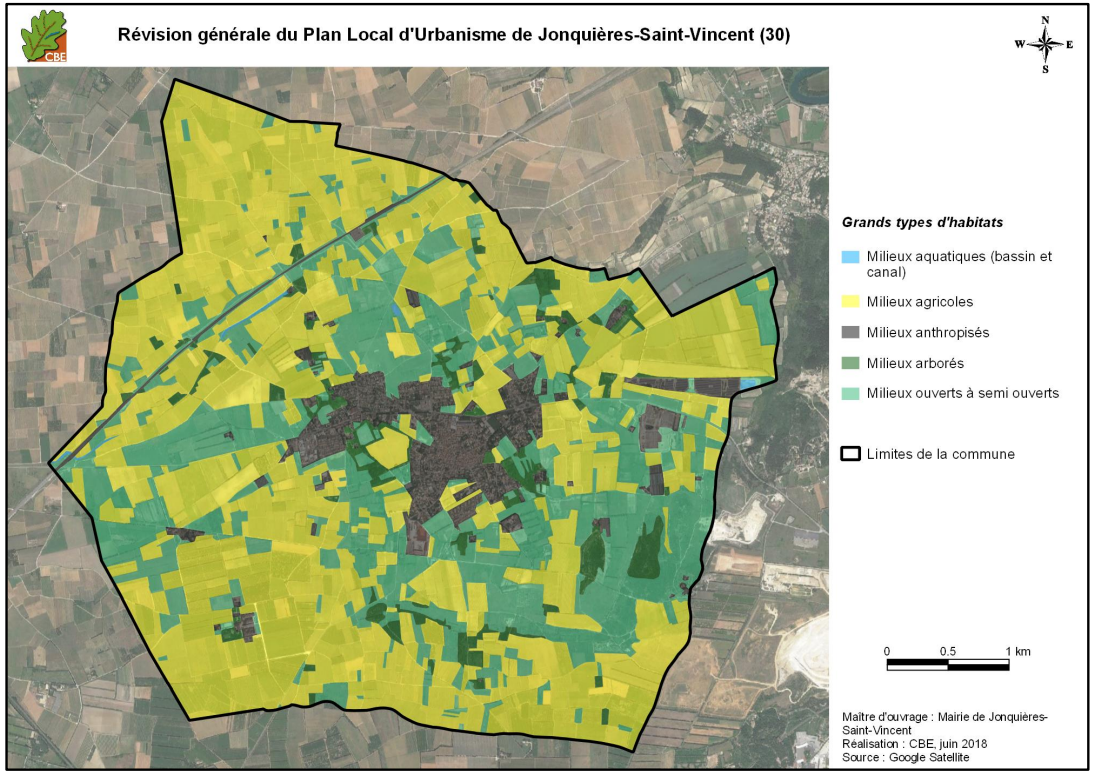

03

/ DEBAT /
VOS AVIS SUR LES ENJEUX COMMUNAUX, VOS ATTENTES

Chef de projet

Corinne Snabre
corinne.snabre@urbanis.fr

Urbanis

Agir pour un habitat digne et durable